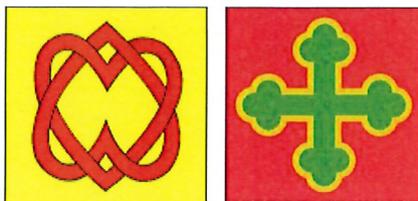


Blonay et St-Légier-La Chiésaz, le 11 octobre 2021



Municipalités  
de Blonay et St-Légier - La Chiésaz

Madame  
Tommasina Maurer  
Chemin de l'Arbériat 2 B  
1806 St-Légier – La Chiésaz

N/réf. AB/DMa/jmg

### Elections communales – Erreur constatée dans le journal COMM'une info n° 61 – Octobre 2021

Madame,

Par la présente, nous vous informons que les Municipalités de Blonay et St-Légier – La Chiésaz ont été informées de l'erreur qui s'est glissée dans le classement de l'élection à la Municipalité (1er tour) dans l'édition n° 61 du journal COMM'une info (octobre 2021).

Nous pouvons vous affirmer que notre rédacteur a bien été nanti en date du 29 septembre des modifications transmises par l'administration communale blonaysanne. Malheureusement, force est de constater que cette modification n'a pas été correctement retranscrite dans l'édition imprimée.

Les services communaux ont fait paraître sur les sites Internet des deux communes, un erratum dans la matinée du samedi 9 octobre.

Nous déplorons vivement cette situation et ne pouvons que relayer les excuses de notre rédacteur ainsi que celles de l'ensemble de la rédaction auxquelles nous nous associons.

Vous avez expressément demandé à ce qu'un rectificatif soit transmis à l'ensemble des ménages de nos deux communes. Cette demande a été soutenue par les comités de campagne des Vert.e.s et du Parti socialiste et Allié.e.s.

Consultées durant la journée de dimanche sur le principe de distribution d'un envoi à tous les ménages (tel qu'annexé), les municipalités, ont décidé qu'il n'était pas souhaitable de faire distribuer un tel document. Pour prendre leur décision, elles ont pris en considération l'impact très modéré entre la 13ème place et la 10ème place après correction et de l'incompréhension de la population de recevoir un tel document à quelques jours du bouclage du scrutin.

Par ailleurs, nous rappelons que la presse quotidienne a bien relayé les informations validées par les bureaux électoraux. De plus, nous trouvons ces informations sur les sites internet communaux et affichées aux piliers publics lesquels font office d'information officielle.

Enfin, il est important de rappeler que compte tenu du recours pendant, la validation définitive des résultats du 1er tour relève du Conseil d'Etat.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
DE BLONAY

Le syndic

D. Martin



Le secrétaire

J.-M. Guex

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
DE ST-LEGER-LA CHIESAZ

Le syndic

A. Bovay



La secrétaire adj.

N. Fuchs

Annexe :       Projet de flyer

Copie à       : M. le Rédacteur en chef du journal COMM'une info  
Comités de campagne du Parti socialiste et Allié.e.s. et Les Vert.e.s  
M. Roland Berdoz, Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut



# COMM'une INFO

## Election de la Municipalité – 1<sup>er</sup> tour

Une erreur ayant été malencontreusement passée les filets de la relecture du dernier numéro du COMM'une info (page 12), nous publions, ci-dessous le classement correct du 1<sup>er</sup> tour.

Nous prions Mme Tommasina Maurer, candidate à la Municipalité, dont le nombre de voix et le rang n'étaient pas corrects, d'accepter les excuses de la rédaction.

Les candidat.e.s suivant.e.s obtiennent des voix

	Suffrages (Blonay)	Suffrages (St-Légier – La Chiésaz)	Total Suffrages
1. Alain Bovay	875	840	1'715
2. Bernard Degex	721	624	1'345
3. Thierry George	622	696	1'318
4. Gérald Gygli	603	698	1'301
5. Dominique Martin	676	599	1'275
6. Laura Ferilli	682	588	1'270
7. Jean-Marc Nicolet	658	601	1'259
8. Sarah Lisé	577	591	1'168
9. Alexia Weill	501	553	1'054
10. Tommasina Maurer	509	526	1'035
11. Annalena Hellmüller	589	394	983
12. Dominique Epp	513	427	940
13. Jean-Luc Chabloz	558	350	908
14. Christophe Schneiter	531	285	816
15. Charles Morard	351	387	738
16. Michèle Perrelet	388	323	711
17. Eric Boraley	269	262	531
18. Romain Belotti	287	215	502
19. Fabrice Borlat	181	168	349
Voix éparses	65	28	93

Un second tour aura lieu le 17 octobre 2021 pour les 7 sièges qui restent à pourvoir.

## Election du Conseil communal

Nous prions également M. Alain Salanon du parti Les Vert.e.s (arrondissement de St-Légier – La Chiésaz) de nous excuser d'avoir incorrectement orthographié son nom de famille.

La rédaction